

*Questions orales***LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL****L'ENTENTE SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET L'ÉNERGIE RENOUELABLE CONCLUE AVEC L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A la page 92 du Programme énergétique national, il est dit très clairement et sans équivoque ce qui suit:

En plus des programmes nationaux élargis consacrés à ces énergies, on entreprendra de prolonger, à un coût dépassant 9 millions sur quatre ans, l'entente sur les économies d'énergie et l'énergie renouvelable conclue avec l'Île-du-Prince-Édouard.

Le ministre pourrait-il nous expliquer comment, après avoir fait une promesse aussi ferme qui figure noir sur blanc dans le Programme énergétique national, il peut annoncer à son homologue de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Barry Clark, que l'entente en question est abandonnée et qu'elle ne sera pas renouvelée?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, bien que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ait signé cette entente, il est loin d'avoir fourni sa part, qui était de 20 p. 100. De fait, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard doit actuellement 1.8 million au gouvernement fédéral au titre de sa contribution dans le cadre du programme.

J'ai indiqué à plusieurs reprises à mon homologue de l'Île-du-Prince-Édouard que j'étais disposé à prolonger la durée d'application du programme de quelques mois afin que tous les engagements qui avaient été pris en vertu de l'entente puissent être remplis et que son gouvernement puisse verser sa contribution comme prévu.

Manifestement, l'Île-du-Prince-Édouard a eu des problèmes à faire sa part dans le cadre du programme. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a l'intention de continuer à verser le montant fixé dans le Programme énergétique national, mais il va verser directement cette somme, sans attendre la contribution du gouvernement provincial. De cette façon, le gouvernement provincial pourra dépenser le montant qu'il veut, tandis que le gouvernement fédéral versera directement sa contribution aux citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT AUX HABITANTS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'aurais deux questions à poser au ministre à la suite de ce qu'il vient de dire. J'aimerais savoir si le ministre pourrait nous promettre que le gouvernement fédéral va verser aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard un total de 9 millions au cours des quatre prochaines années, mais pas de la façon prévue par le Programme énergétique national; et dans ce cas, sous quelle forme les versements seront-ils effectués? Le ministre pourrait-il dire aux habitants de l'Île de quel programme ils vont bénéficier, étant donné que le coût de l'énergie dans l'Île-du-

Prince-Édouard a grimpé de 33 p. 100 en un an, contre 28.5 p. 100 pour l'ensemble du pays?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, 80 p. 100 des 9 millions devaient être fournis par le gouvernement fédéral et 20 p. 100 par l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement fédéral s'engage à verser sa quote-part directement aux habitants. En ce qui concerne la contribution provinciale, c'est au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard de décider. J'espère pour ma part qu'il versera cette somme aux habitants. Mais si j'en juge par l'expérience des deux dernières années, je doute fort qu'il le fasse. Pour sa part, le gouvernement fédéral s'engage à verser toute sa contribution durant les quatre prochaines années. Comme par le passé, ces fonds serviront à la conservation de l'énergie et aux sources d'énergie renouvelables. Nous tiendrons notre promesse.

* * *

LES CORPORATIONS**LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE—LA VERSION PUBLIÉE PAR UN ÉDITEUR PRIVÉ**

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, c'est au ministre des Approvisionnements et Services que je m'adresse. Voici le rapport Bertrand, que son ministère a publié sous le titre «État de la concurrence dans l'industrie pétrolière au Canada», qui se vend \$70... et qui pèse une tonne. Voilà dans mon autre main la version James Lorimer qu'a publiée la société Lorimer and Company, qui coûte \$15, qu'on peut apporter avec soi quand on se promène à bicyclette, et qu'on peut lire n'importe où. Or, les avocats du ministre tentent de faire disparaître la version Lorimer des librairies, surtout à Toronto. A ma connaissance, Lorimer and Company a offert de payer des redevances de 8 p. 100. Le ministre pourrait-il nous dire s'il est prêt à négocier de bonne foi avec cette société, de façon que ce rapport puisse recevoir une large diffusion, ou s'il insiste pour que cette version particulièrement pratique ne soit pas diffusée?

● (1200)

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, j'aimerais signaler au député que le rapport volumineux présentement en circulation renferme un sommaire du rapport. Peut-être pourrait-il s'en contenter, s'il n'a pas le temps de lire tout le rapport d'un bout à l'autre. Étant donné que l'autre affaire mettant en cause James Lorimer Publishing Company est encore devant les tribunaux, je préfère ne pas répondre à cette question pour le moment.

M. Waddell: Madame le Président, j'aimerais bien que le ministre tâche de régler cette affaire, de façon à permettre la diffusion du livre.